



Assemblée générale

Distr. GÉNÉRALE

A/HRC/5/8 6 juin 2007

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME Cinquième session Point 2 de l'ordre du jour provisoire

APPLICATION DE LA RÉSOLUTION 60/251 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 MARS 2006 INTITULÉE «CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME»

États d'avancement des rapports et études portant sur la question des droits de l'homme et de la privation arbitraire de la nationalité

Note du Secrétariat

- 1. La présente note est soumise conformément à la décision 2/111 du Conseil des droits de l'homme, dans laquelle le Conseil a notamment décidé de prier le Secrétaire général «de recueillir des renseignements sur la question des droits de l'homme et de la privation arbitraire de la nationalité auprès de toutes les sources pertinentes et de les lui communiquer à sa cinquième session».
- 2. En application de la décision susmentionnée, le Secrétariat tient à informer le Conseil que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a publié en mars 2007 l'étude intitulée *The Rights of Non-Citizens* (HR/PUB/06/11). Cette étude insiste sur les différentes sources de droit international et les nouvelles normes internationales qui visent à protéger les droits des non-ressortissants, en particulier les dispositions pertinentes de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et d'autres instruments relatifs aux droits de l'homme, les observations générales et conclusions relatives à l'examen de rapports soumis par les États parties, et les décisions relatives aux plaintes individuelles, adoptées par le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et d'autres organes conventionnels, les rapports établis dans le cadre des procédures thématiques de la Commission des droits de l'homme sur les droits de l'homme des migrants et sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, les travaux pertinents d'institutions internationales telles que l'Organisation internationale du Travail et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, et les rapports des organisations régionales.

A/HRC/5/8 page 2

3. L'étude peut être consultée sur le site Web du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme¹, en anglais uniquement en attendant d'être traduite dans les autres langues officielles.

¹ http://www.ohchr.org/english/about/publications/docs/non_citizens_en.pdf